

COMITE REGIONAL DE SCRABBLE LANGUEDOC-ROUSSILLON  
=====

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 OCTOBRE 1984  
-----

L'Assemblée est présidée par Rémy GARIMOND, Président sortant.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport d'activité et rapport financier.
- Quitus à donner aux membres du conseil sortant.
- Renouvellement des membres élus du Conseil.
- Questions diverses.

RAPPORT D'ACTIVITE :

Le Président fait un tour d'horizon des activités du Comité au cours de l'exercice écoulé. Il évoque en particulier l'augmentation du nombre des affiliés du Comité qui passe à 240, soit environ 10 % de plus que lors de l'exercice précédent.

Comme l'année précédente, Patrick VIGROUX s'est distingué dans les diverses compétitions nationales et internationales, en particulier au Championnat du Monde de Montréal, qu'il termine à la 4ème place.

RAPPORT FINANCIER.

En l'absence de Béatrice MELINE, trésorière, empêchée, le Président présente le bilan financier de l'exercice écoulé, qui s'établit ainsi :

- RECETTES .....	20810,00
- DEPENSES .....	18908,00
- SOLDE POSITIF .....	1902,00

Compte tenu du solde positif à la fin du présent exercice qui s'élevait à 6568,33 F, le solde positif à la fin du présent exercice ressort à 8470,33 F.

Les recettes ont augmenté de 19 % par rapport à l'exercice précédent en raison surtout de l'augmentation des licenciés et des participants aux compétitions régionales.

Les dépenses ont augmenté de 12 % seulement, le Président signalant en particulier les subventions allouées au club de Lattes pour le déplacement au Championnat de France Scolaire de Dax et à Patrick VIGROUX, subventionné pour Montréal.

Le Conseil examinera le problème de l'usage du solde positif important qui ressort à l'issue de l'exercice 83-84 et les diverses solutions proposées, en particulier l'acquisition d'un ordinateur.

L'Assemblée approuve le rapport financier.

DESIGNATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.  
-----

Le Président rappelle que, conformément aux statuts adoptés en 1980, le Conseil d'administration se compose :

- de membres de droit : Les Présidents des Clubs du Comité.
- de membres élus, au nombre de 10 à 15.

L'Assemblée procède à l'élection des 10 candidats.

Le Conseil d'administration se trouve composé de :

- 13 membres de droit :

- Yvette AMALRIC, la Grande Motte
- Elisabeth BASSO, Nîmes
- Micheline BOINEAU, Pézenas
- Robert COLOMBIER, Narbonne
- Denis BROTONS, Lunel
- Rémy GARIMOND, Béziers
- Emilia GIRARD, St Hippolyte du Fort
- Marie-Thérèse GROLEAU, Carcassonne
- Jean LEVY, Montpellier
- Odette MADER, Bagnols sur Cèze
- Lucien PIERRARD, Perpignan
- Jean POMME, Lattes
- Fernand ROUSSEL, Alès.

- 10 membres élus :

- Odette BERNADE, Montpellier
- Suzanne DOMB, Nîmes
- Michèle FIGUERES, Perpignan
- Charles GENIEZ, Bagnols
- Danièle GIRARD, Béziers
- Paule JULIEN, Montpellier Scrabble
- Andrée LAFON, Montpellier Scrabble
- Béatrice MELINE, Béziers
- Claudine ROQUE, Bagnols
- Patrick VIGROUX, Montpellier Scrabble.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

LE PRESIDENT :

R. GARIMOND,



COMITE REGIONAL DE SCRABBLE LANGUEDOC - ROUSSILLON

=====

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 1984

---

PRESENTS :

- Yvette AMALRIC, La Grande Motte
- Jean AMALRIC, La Grande Motte
- Elisabeth BASSO, Nimes
- Odette BERNADE, Montpellier
- Denis BROTON, Lunel
- Robert COLOMBIER, Narbonne
- Rémy GARIMOND, Béziers
- Andrée LAFONT, Montpellier Scrabble
- Odette MADER, Bagnols
- Lucien PIERRARD, Perpignan
- Jean POMME, Lattes
- Claudine ROQUES, Bagnols
- Patrick VIGROUX, Montpellier Scrabble.

La séance est présidée par Rémy GARIMOND, Président sortant.

Le Président rappelle l'ordre du jour du Conseil :

- Désignation du bureau ;
- Calendrier régional 84-85.
- Classification régionale 84-85.
- Questions diverses.

DESIGNATION DU BUREAU.

Le Conseil procède à l'élection du nouveau bureau, qui est constitué comme suit :

- Président : Rémy GARIMOND
- Vice-Présidents : Jean LEVY et Odette MADER
- Secrétaire : Danièle GIRARD
- Trésorière : Béatrice MELINE

CALENDRIER REGIONAL 84-85.

Le calendrier national a été communiqué aux clubs courant septembre.

Restaient à fixer :

a) - la finale régionale :

Parmi les deux dates imposées, le Conseil retient le dimanche 2 juin 1985 à Perpignan.

b) - La phase préliminaire des Interclubs 1985.

Elle est fixée au DIMANCHE 17 FEVRIER 1985, à la Grande Motte.

c) - Les tournois homologués du Comité :

Les clubs sont invités à présenter leur candidature au plus tôt, en particulier Montpellier et Nimes qui paraissent les plus aptes à organiser en 84-85 un tournoi homologué.

d) - Les éliminatoires de la finale régionale.

Leur existence dépend de la formule de qualification retenue pour la finale régionale (voir ci-après).

CLASSIFICATION REGIONALE 1984-85.

Le Conseil adopte la réglementation suivante pour la classification régionale 1984-85 (réservée aux joueurs affiliés) :

- seront prises en compte les parties suivantes : journées du scrabble 84 et 85 (2), finale régionale (3), phase régionale des Interclubs (3), Interclubs 2ème division (3) Championnat de France des Non Classés (3) et Championnat de France des 3ème et 4ème séries (3).

- A ces parties pourront être ajoutées celles des tournois homologués du Comité (2 parties par tournoi) et les parties d'une éventuelle phase éliminatoire à la finale régionale.

- Le classement des joueurs se fera sur la moyenne de leurs 5 meilleurs résultats en pourcentage par rapport au top.

- les joueurs seront répartis en quatre catégories :

\* catégorie A : Les 12 premiers + les joueurs classés (le nombre effectif des joueurs dépendant du classement national).

\* Catégorie B : les 16 suivants.

\* Catégorie C : les 20 suivants

\* Catégorie D : les 30 suivants (au plus)

- les joueurs déclassés nationalement seront d'office en catégorie A.

QUESTIONS DIVERSES.

FORMULE DU CHAMPIONNAT REGIONAL.

Compte tenu de la création de championnats intéressant successivement les non-classés, les 3ème et 4ème séries, et les 2ème séries, constituant l'une des deux voies de qualification pour un championnat de France élargi, restait à déterminer le mode de qualification pour la finale régionale, qui constitue la deuxième chance de qualification.

Plusieurs solutions sont envisagées, qui peuvent être combinées (et qui